

Le 11 avril 2016

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 avril 2016 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Normand Clermont – district #5

Absences motivées :

Dominick Giguère – district #4
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 14 et 22 mars 2016
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mars 2016

ADMINISTRATION

- 4.- Vente pour taxes 2016/adjudication d'immeubles/mandat
- 5.- La Capitale/assurance collective/autorisation de signature
- 6.- Règlements 412-04 et 415-05/refinancement par billet – 670 800 \$/
acceptation de l'offre
- 7.- Règlements 412-04 et 415-05/refinancement à long terme – 670 800 \$
- 8.- Chèque sans provision/frais imposés/adoption
- 9.- Règlement 437-01-16 modifiant le règlement 437-09 décrétant
l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence
9-1-1/adoption

LOISIRS

- 10.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale
2016/adoption

VOIRIE

- 11.- Liste des employés syndiqués engagés à la voirie pour la saison estivale
2016/adoption

HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.- Écocentre/service de conteneurs pour 2016/adoption de la soumission
- 13.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 14.- Communication du maire
- 15.- Communication des conseillers
- 16.- Période de questions
- 17.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-04-051 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-052 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 22 MARS 2016

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les procès-verbaux des 14 et 22 mars 2016 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

16-04-053 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2016

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mars 2016 au montant de 80 702,23 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mars 2016 au montant de 264 852,47 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-054 VENTE POUR TAXES 2016/ADJUDICATION D'IMMEUBLES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication, en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes et, par conséquent, mandate Mme Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière, à représenter la municipalité lors de cette vente qui aura lieu le 12 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA CAPITALE/ASSURANCE COLLECTIVE/AUTORISATION DE SIGNATURE

16-04-055 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le renouvellement du contrat de l'assurance collective avec la firme La Capitale, effectif du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-056 RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/REFINANCEMENT PAR BILLET – 670 800 \$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada, pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2016 au montant de 670 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 412-04 et 415-05. Ce billet est émis au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

59 200 \$	2,54 %	19 avril 2017
60 800 \$	2,54 %	19 avril 2018
62 500 \$	2,54 %	19 avril 2019
64 200 \$	2,54 %	19 avril 2020
424 100 \$	2,54 %	19 avril 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-057 RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/REFINANCEMENT À LONG TERME – 670 800 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billet, un montant total de 670 800 \$;

Règlement 412-04	341 500 \$
Règlement 415-05	329 300 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet avait, le 18 avril 2016, un montant de 670 800 \$ à renouveler sur un emprunt original de 927 900 \$, pour une période de dix (10) ans, en vertu des règlements numéros 412-04 et 415-05;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 670 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 412-04 et 415-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 19 avril 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	59 200 \$
2018	60 800 \$
2019	62 500 \$
2020	64 200 \$
2021	66 000 \$ (à payer en 2021)
2021	358 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Pointe-Calumet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 412-04 et 415-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet emprunte 670 800 \$ par billets en renouvellement d'émission de billets, pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-058

CHÈQUE SANS PROVISION/FRAIS IMPOSÉS/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE les frais imposés pour un chèque sans provision soit de 10 \$;

QUE ce tarif s'applique à tous les chèques de quelque nature que ce soit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-059

RÈGLEMENT 437-01-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 437-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement 437-01-16 modifiant le règlement 437-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit adopté;

QUE l'avis public dudit règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 437-01-16

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 437-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE les articles 244.68 et 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 437-09 pour modifier l'article 2;

ATTENDU QU'il n'est pas nécessaire de précéder l'adoption du présent règlement par un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1: L'article 2 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2016/ADOPTION

16-04-060

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2016, soit adoptée, à savoir:

Personnes salariées étudiantes

Éducatrices spécialisées, à compter du 20 juin 2016;

Stéphanie Mayer
Valérie Cantin

Coordonnatrice du camp de jour à compter du 20 juin 2016 :

Virginie Demers

Animateurs et service de garde, à compter du 20 juin 2016 :

Mélissa Laviolette
Bianca Perreault
Sabrina Lauzon Turpin
Claudia Blanchette-Cromer
Andréanne Riel
Karolane Lauzon Turpin
Laurence Joly
Roxane Côté
Magalie Pilon
Joannie Proulx
Laurie Cyr

Melinda Demers
Charles Sénécal
Sulleyman Ennakili
Marie-Ève Lavoie
Sarah Ringuette Davis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-061

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS À LA VOIRIE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2016, soit adoptée, à savoir:

Employé temporaire syndiqué SCFP

Marc Lajoie

Aide préposé à la voirie, aux loisirs et à l'entretien, à compter du ou vers le 25 avril 2016;

Employé saisonnier syndiqué SCFP

Robert Marsolais

Préposé à l'écocentre, à compter du 11 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOCENTRE/SERVICE DE CONTENEURS POUR 2016/ADOPTION DE LA SOUMISSION

16-04-062 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le service de conteneurs à l'écocentre, pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue se lit comme suit :

Vision Enviro Progressive :

Coûts unitaires

Prix de la levée :	160,00 \$ / 85 levées
Prix de disposition :	55,93 \$ / 480 tonnes
Prix de recyclage (bois) :	25, 00 \$ / 40 tonnes
Prix de recyclage (béton) :	31,00 \$ / 40 tonnes

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Vision Enviro Progressive, s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la soumission de la firme Vision Enviro Progressive, au montant de 49 032,70 \$ (taxes incluses), pour le service de conteneurs à l'écocentre, pour l'année 2016, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

16-04-063 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 20h12, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale